



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 4 AVRIL 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D9 - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe Assainissement**

**Date de convocation :** ..... 29 mars 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 18

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 7

Catherine BAUBRI à Jocelyne PELETTE ; Patrice BOUCHET à Anne DELAUNAY ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Jean-Marc REGNIER à Matthieu GUIHO ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Pierre-Michel MARCH à Micheline JULIEN

**Absents excusés :** ..... 4

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**D9 - Affectation du résultat 2023 -  
Budget annexe Assainissement****Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- après avoir adopté le Compte administratif 2023 du Budget annexe Assainissement dont les résultats se présentent comme suit :
  - o excédent cumulé de fonctionnement de 208 714,58 € ;
  - o excédent d'investissement de 320 099,33 € ;
  - o état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2023 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Solde
498 876,10 €	0,00 €	498 876,10 €

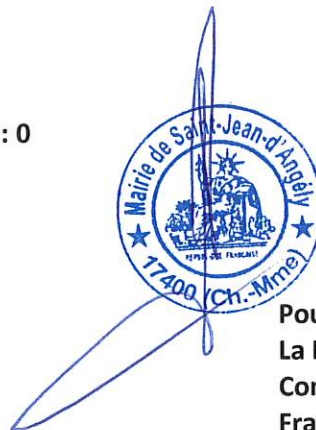
Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2024 du Budget annexe assainissement le résultat comme suit :

- affectation au financement de la section d'investissement compte 1068 pour 178 776,77 € ;
- affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 29 937,81 €.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.